

LES PÉRIODES DE FERMETURE

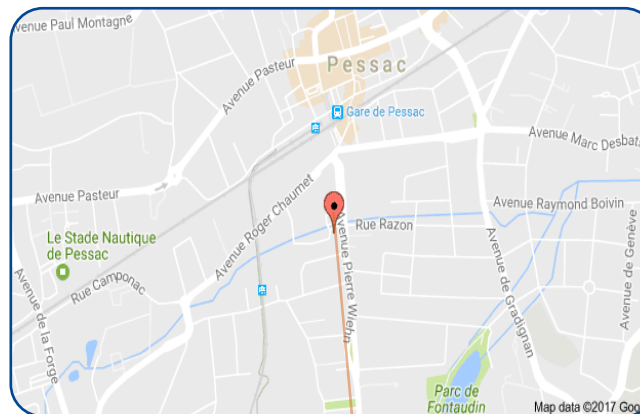
Un calendrier des périodes de fermeture annuelles du CMPEA est affiché dans la salle d'attente. Une permanence médicale est assurée pendant cette période.

Centre Hospitalier Charles Perrens

**Pôle Universitaire de Psychiatrie
de l'Enfant et de l'Adolescent**

121 rue de la Béchade
CS 81285
33076 Bordeaux Cedex

ACCES



Le CMPEA est situé au centre de Pessac, dans les locaux de la Maison Départementale des Solidarités (MDS), au premier étage.

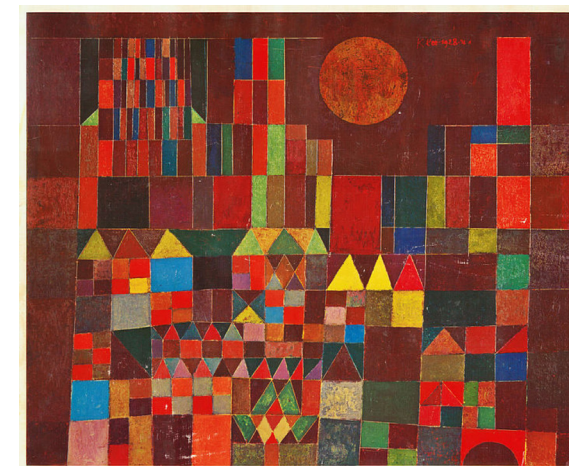
Accès :

*en TRAM ligne B :
arrêt « PESSAC CENTRE ».

*en BUS : lignes 4, 23, 24, 35, 42, 44

*en TRAIN : ligne Bordeaux Arcachon :
arrêt « GARE DE PESSAC »

Plus d'informations sur www.infotbm.com



Centre Médico-Psychologique
Enfants et Adolescents de Pessac
10 avenue Pierre Wiehn
33 600 Pessac

Tel : 05 57 02 11 90

Fax : 05 57 02 11 91

Email : secretariat_cmpea_pessac@ch-perrens.fr

Médecin responsable : Dr S. LEMOIGNE
Cadre de Santé : B. GUERY-MATHIEU

PRÉSENTATION

Le Centre Médico-Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent (CMPEA, ex « CMPI ») de Pessac est une unité du Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PUPEA) du centre hospitalier Charles Perrens.

Il accueille des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans qui présentent notamment des troubles des apprentissages, du comportement, du développement, des troubles psychoaffectifs.

Il propose des actions d'évaluation et de soins ambulatoires (individuels ou groupaux).

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 1 médecin pédopsychiatre
- 1 cadre de santé
- 1 psychologue
- 3 psychomotriciennes
- 1 orthophoniste
- 1 infirmière
- 1 assistante sociale
- 1 secrétaire
- des étudiants en formation

L'équipe du CMPEA est pluridisciplinaire. Une partie des professionnels exerce à temps partiel sur la structure.

LE PREMIER CONTACT

Les demandes de consultation doivent être formulées par la famille auprès du secrétariat, sur place ou par téléphone. Lorsque l'enfant est orienté par un professionnel (ex : médecin traitant, psychologue scolaire...), la demande de rendez-vous doit être accompagnée d'un courrier en indiquant le motif.

Les horaires d'accueil du secrétariat

le matin de 9h à 12h30 (sauf le vendredi)
l'après-midi de 13h à 16h 30

Les documents à apporter lors de la première consultation :

- Le courrier de l'adresseur
- La pièce d'identité du mineur et des parents (ou détenteurs de l'autorité parentale)
- Le carnet de santé de l'enfant
- L'attestation de sécurité sociale et de mutuelle de l'assuré
- Le livret de famille et les documents relatifs à la séparation des parents le cas échéant (jugement de divorce..)
- Les bilans et les examens antérieurs

LE PARCOURS DE L'ENFANT

Le premier rendez-vous proposé est toujours une consultation de l'enfant accompagné de son parent ou de ses parents, avec un infirmier.

En fonction de sa situation, l'enfant rencontre ensuite différents professionnels pour une évaluation de ses difficultés. A l'issue de cette période, des prises en charge individuelles ou groupales peuvent être proposées, ainsi qu'un accompagnement de la famille si nécessaire.

Le parcours de l'enfant et les prises en charge sont élaborés en équipe pluridisciplinaire. Elles sont réévaluées régulièrement avec sa famille.

Important :

- Les enfants doivent venir au CMPEA accompagnés par un adulte.
- En cas d'absence aux rendez-vous, il est demandé aux familles de prévenir systématiquement le secrétariat.
- Pour faciliter les échanges du CMPEA avec les familles, il est important de mettre à jour très régulièrement les coordonnées postales et téléphoniques communiquées à l'admission.

LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES

Des liens avec les partenaires intervenant dans la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent peuvent être proposés dès que cela s'avère nécessaire (écoles, MDS, médecins traitants, etc...).